

Orientations stratégiques 2011

PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL



TABLE DES MATIÈRES

- 1 Message du président
- 7 Contexte de la planification stratégique
- 8 Notre vision
Notre mission
Nos valeurs
- 9 Nos priorités stratégiques
- 12 Conclusion



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Notre système de soins de santé a beaucoup progressé depuis *l'Accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé*, conclu en 2003, et le *Plan décennal pour consolider les soins de santé*, de 2004. Mais il reste encore beaucoup à faire pour réaliser la vision des premiers ministres, que partagent tous les Canadiens : un système de soins de santé durable, de haute qualité et plus accessible.



Le travail du Conseil canadien de la santé consiste à informer les gouvernements et le public canadien des progrès accomplis en vue de concrétiser cette vision. C'est l'objectif que nous poursuivons systématiquement depuis huit ans, soit depuis la formation du Conseil. Nous faisons entendre notre voix de manière tout à fait unique, en raison de notre indépendance et de notre optique pancanadienne sur la réforme des soins de santé.

De plus en plus, nous nous concentrons sur l'identification des pratiques exemplaires et de l'innovation pour que les planificateurs, les prestataires, les administrateurs et le public sachent où et comment des progrès sont réalisés. Le véritable enjeu du renouvellement du système de santé provient du fait qu'il n'existe pas qu'un seul système de santé canadien, mais un ensemble de 14 systèmes individuels — un pour chaque province ou territoire, plus un au palier fédéral — qui peuvent avantageusement apprendre au contact les uns des autres.

Les accords de la santé étaient ancrés dans la réalité des soins de santé de leur époque, tout comme l'était alors le Conseil canadien de la santé. Résultat : après huit années d'existence, nous avons pris le temps de nous pencher sur notre passé, d'évaluer le secteur des soins de santé au Canada, de considérer les progrès accomplis par les diverses instances dans la collecte des données et les rapports, et d'imaginer notre rôle dans un avenir où les rapports publics sur les progrès mènent à un système de soins de santé plus apte à répondre aux besoins du public canadien. Notre plan stratégique quinquennal est le résultat de ces efforts.

D^r Jack Kitts
Président, Conseil canadien de la santé



Conseil canadien de la santé

Les premiers ministres du Canada ont fondé le Conseil canadien de la santé en 2003¹ et ont renforcé son rôle en 2004².

Les premiers ministres se sont entendus pour créer : « un Conseil de la santé ayant pour but de faire le suivi et de rendre compte aux Canadiens et aux Canadiennes de la mise en œuvre de cet accord, et particulièrement de ses dispositions relatives à l'imputabilité et à la transparence. Le Conseil de la santé présentera publiquement des rapports par l'entremise des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé, et il sera composé de représentants des deux ordres de gouvernement, des intervenants, des experts et du public. »
(Accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé, de 2003)

¹ *Accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé*, de 2003

² *Plan décennal pour consolider les soins de santé*, de 2004

À la suite du *Plan décennal pour consolider les soins de santé*, de 2004, le Conseil s'est vu confier la responsabilité supplémentaire de rendre compte de l'état de santé des Canadiens et des résultats de santé, chaque année.

En avril 2010, les gouvernements ont procédé à un examen de la portée des activités du Conseil de la santé, de son mandat, de son rôle, de ses objectifs, de son efficacité et de sa pertinence continue. Les gouvernements ont entériné un nouvel ensemble d'orientations exigeant que le Conseil :

- continue de rendre compte des progrès relativement aux éléments de l'accord, en fonction d'un cycle pluriannuel;
- s'attache davantage à identifier, à signaler et à diffuser les pratiques exemplaires et l'innovation dans ses rapports publics; et
- renforce la participation du gouvernement à la planification et à l'élaboration de ses rapports publics, afin d'assurer une plus grande valeur ajoutée aux instances.

De plus, la structure de gouvernance du Conseil a été rationalisée. Les activités du Conseil sont maintenant gérées par un conseil d'administration (« conseil ») composé de douze conseillers et d'un conseiller membre de droit. Le Conseil est appuyé par un secrétariat expert en politiques, en recherches, en relations avec les intervenants et les gouvernements et en communications dans le secteur de la santé.

Le ministre fédéral de la Santé, ainsi que les ministres de la Santé des provinces de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont les membres centraux du Conseil qui, à leur tour, nomment les autres membres.

Le Conseil exécute son mandat en portant un regard systémique sur le renouvellement des soins de santé au Canada et publie des rapports publics de ses conclusions à l'intention des Canadiens, de leurs gouvernements et des intervenants principaux. Finalement, le Conseil considère les progrès en matière de répercussions globales sur l'état de santé des Canadiens et sur les résultats de santé.

Depuis 2008, le Conseil de la santé a fait paraître 19 rapports et bulletins publics qui décrivent les progrès accomplis jusqu'à présent par rapport aux accords, déterminent les pratiques exemplaires en matière de politique et de prestation des programmes, et informent les Canadiens des principaux enjeux de santé auxquels se trouve confronté leur pays.

CONTEXTE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Ce plan stratégique est une composante essentielle pour le Conseil. Ce document définit les priorités stratégiques que le Conseil suivra pour parvenir aux objectifs indiqués par les premiers ministres.

Dans le cadre de notre exercice de planification stratégique, nous avons fait le point sur les huit dernières années, avons réfléchi aux leçons tirées en chemin et avons considéré notre rôle dans le secteur des soins de santé à l'avenir. Voici quelques-unes de nos conclusions :

- Le Conseil a une voix et un point de vue uniques dans le dialogue public sur la prestation des soins de santé et sur le système de santé.
- Il n'existe pas de solution « uniforme et applicable à tous ». Notre travail devrait refléter les enjeux et les cheminements individuels des différentes instances en ce qui concerne le renouvellement des soins de santé au pays.
- Le Conseil doit continuer de rendre compréhensibles les enjeux complexes, pour le grand public canadien.
- Le travail du Conseil devrait faire ressortir les solutions potentielles aux obstacles ou aux défis du renouvellement des soins de santé, notamment en ce qui concerne la diffusion des pratiques exemplaires.

- En plus de nos rapports, nous disposons de nombreux moyens pour faire connaître les activités du Conseil et partager nos conclusions. Nous pouvons faire davantage appel aux médias sociaux et aux autres technologies du Web pour étendre la portée de nos messages. Il est essentiel pour nous de communiquer nos messages lors de réunions, de conférences ou d'autres événements — qu'ils soient parrainés par le Conseil de la santé ou non. Le Conseil de la santé peut aussi contribuer à inciter les parties prenantes à faire un partage de l'information et à apprendre au contact les unes des autres.

NOTRE VISION

Être un porte-parole de premier plan, qui définit et renforce le système de soins de santé au Canada.

NOTRE MISSION

Rendre compte du renouvellement du système de soins de santé au Canada, en mettant l'accent sur les pratiques exemplaires et l'innovation.

NOS VALEURS

Dans la présentation de nos rapports publics et dans la conduite de nos activités, nous travaillons de manière :

- inclusive;
- objective;
- transparente;
- indépendante (autonome).

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Pour s'acquitter de son mandat, le Conseil visera avec succès les quatre priorités stratégiques suivantes :

Information – Nous faisons un suivi des accords de la santé et nous sommes une source fiable de renseignements et de preuves quant au renouvellement du système de santé au Canada.

Communication – Le processus de notre travail est d'un accès facile aux organismes de la santé, aux intervenants, aux gouvernements et au public. Nous sollicitons constamment leurs commentaires et leurs rétroactions.

Collaboration – Nous conservons de solides rapports de travail avec les gouvernements, les intervenants et les autres organismes de la santé en vue d'une valeur ajoutée réciproque, pour améliorer le système de santé au Canada.

Répercussions – Nous nous efforçons de mesurer la contribution que nous apportons au renforcement du système de santé au Canada grâce à nos activités.

Chacune de ces priorités est décrite plus en détail aux pages 10 et 11.

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

RÉSULTATS VISÉS

1. Information

- Nos rapports sont très attendus des gouvernements, de nos intervenants principaux et du public.
- Notre information est fiable et mène aux résultats suivants :
 - Le public est mieux informé des enjeux dans le domaine des soins de santé.
 - Les gouvernements disposent de renseignements supplémentaires pour prendre des décisions.
 - Les patients peuvent participer plus intensément à leurs soins.
 - Les prestataires sont informés des pratiques exemplaires et de l'innovation, à l'échelle nationale et internationale.
 - Les changements de politiques, de programmes et de services consolident notre système de santé.

2. Communication

- Le Conseil (de même que sa marque) est solidement établi et reconnu partout au pays, ainsi que sur le plan international.
- Nous sommes une source fiable de renseignements éclairés sur le renouvellement des soins de santé.
- Nous jouons un rôle de chef de file dans l'utilisation des technologies actuelles et naissantes de l'information et des communications, ainsi que des plateformes médiatiques, pour diffuser nos rapports et mobiliser nos publics.

3. Collaboration

- Le Conseil a la confiance des gouvernements et des intervenants principaux, grâce à des échanges efficaces et continus.
- Les gouvernements et les autres parties prenantes dialoguent avec le Conseil en fonction de la qualité et de la pertinence de son travail; ils cherchent à obtenir les commentaires du Conseil et les apprécient.
- Le fait que nous mettions à profit le travail des autres pour nous acquitter de notre mandat est reconnu; nous savons que les autres s'appuient sur notre travail pour répondre à leurs objectifs.

4. Répercussions

- Les gouvernements, le public et les autres intervenants s'accordent à reconnaître que le Conseil porte un regard éclairé sur les initiatives du renouvellement des soins de santé et qu'il met en valeur les pratiques exemplaires et l'innovation.
- Nous pouvons mesurer comment les gouvernements, le public et les autres intervenants font appel à notre travail pour les aider à consolider notre système de soins de santé.

- Suivre les développements de la réforme des soins de santé.
 - Nos plans de travail et nos rapports annuels porteront principalement sur les éléments clés des accords :
 - Santé des Autochtones
 - Accès aux soins dans le Nord
 - Accès et temps d'attente
 - Ressources humaines de la santé
 - Rapports publics sur l'état de santé des Canadiens et sur les résultats de santé
 - Soins à domicile et soins communautaires
 - Gestion des produits pharmaceutiques
 - Prévention, promotion et santé publique
 - Soins de santé primaires
 - Systèmes d'information sur la santé et dossiers de santé électroniques
 - Nous nous concentrerons sur l'identification des pratiques exemplaires et de l'innovation pour montrer comment notre système de santé peut être renforcé.
 - Nous consoliderons nos compétences, à la fois à l'interne et avec la communauté des intervenants, pour nous assurer que nos rapports sont pertinents et de haute qualité.
 - Nous évaluerons les répercussions des accords sur la performance du système de santé et sur les résultats de santé.
- Notre stratégie pluriannuelle de communications nous permettra de concevoir des messages clés pour des publics définis, de promouvoir l'adoption de nos conclusions principales et de faire un suivi des résultats visés par nos rapports.
 - Nous tirerons parti des moyens de communication existants et naissants pour faire connaître notre travail et favoriser le dialogue, afin que nos conclusions soient pertinentes et concordent avec le système de soins de santé.
- Le Conseil identifiera des partenaires principaux et des activités fondamentales pour optimiser ces relations de collaboration.
 - Nous inviterons les gouvernements et les intervenants principaux à participer à la planification de notre travail.
 - Nous travaillerons en collaboration pour développer le contenu de nos activités.
 - Nous ferons une vaste diffusion auprès des gouvernements, des organismes intervenants et des prestataires.
- Le Conseil élaborera un cadre d'évaluation interne pour examiner les répercussions de son travail sur le renouvellement des soins de santé.
 - Le Conseil fournira des renseignements sur les pratiques exemplaires et sur l'innovation aux prestataires de soins de santé et aux décideurs de politiques, au sein du gouvernement comme ailleurs.

CONCLUSION

Le Conseil canadien de la santé continuera d'apporter une contribution importante au renouvellement de notre système de soins de santé.

Nous sommes convaincus que nos orientations stratégiques constituent un fondement solide pour progresser dans notre vision et dans notre mission, ainsi que pour répondre aux attentes du Conseil, des gouvernements et des Canadiens.

À PROPOS DU CONSEIL CANADIEN DE LA SANTÉ

Créé dans la foulée de l'Accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé conclu en 2003, le Conseil canadien de la santé est un organisme national indépendant qui prépare des rapports sur les progrès dans le renouvellement des soins de santé au Canada. Le Conseil offre une perspective globale du système de santé quant à la réforme des soins et diffuse à travers le pays de l'information sur les pratiques exemplaires et l'innovation. Ses conseillers sont nommés par les gouvernements provinciaux et territoriaux participants et par le gouvernement du Canada.

Pour télécharger les rapports du Conseil canadien de la santé et d'autres renseignements le concernant, consultez le www.conseilcanadiendelasante.ca.

CONSEILLERS

D^r Jack Kitts (président)

D^r Bruce Beaton

D^{re} Catherine Cook

M^{me} Cheryl Doiron

D^r Dennis Kendel

M^{me} Lyn McLeod

D^r Michael Moffatt

M. Murray Ramsden

D^{re} Ingrid Sketris

M. Gerald White

D^r Charles J. Wright

D^r Les Vertesi

M. Vijay R. Bhashyakarla

(membre de droit)

Le Conseil canadien de la santé voudrait remercier Santé Canada de sa participation financière. Cette publication ne reflète pas nécessairement les opinions de Santé Canada.

Orientations stratégiques 2011 : Plan stratégique quinquennal

Août 2011

ISBN 978-1-926961-24-8 Version PDF

ISBN 978-1-926961-23-1 Version papier

COMMENT CITER CETTE PUBLICATION :

Orientations stratégiques 2011 : Plan stratégique quinquennal.

Conseil canadien de la santé. (2011). Toronto : Conseil canadien de la santé.

www.conseilcanadiendelasante.ca.

Le contenu de cette publication peut être reproduit en tout ou en partie, à des fins non commerciales uniquement et avec le plein consentement du Conseil canadien de la santé.

© 2011, Conseil canadien de la santé

This publication is also available in English.



Utilisez ce code-barres pour voir instantanément le rapport en ligne.

1. Allez à www.getscanlife.com et téléchargez gratuitement l'application (le tarif standard pour les données est applicable).
2. Touchez l'icône scanlife sur votre téléphone, puis faites une photo du code barre.
3. Votre téléphone lit le code-barres et fait le lien avec le document et d'autres contenus numériques.

www.conseilcanadiendelasante.ca

Conseil Canadien de la santé
90, avenue Eglinton Est, bureau 900
Toronto (Ontario) M4P 2Y3
Téléphone : 416.481.7397
Sans frais : 1.866.998.1019
Télécopieur : 416.481.1381
information@conseilcanadiendelasante.ca

